

**Compte rendu de séance**

**Séance du 30 Juin 2022**

L' an deux mil vingt-deux, le trente Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur GODEY Éric Maire**.

**Présents** : Messieurs GODEY, BERNARD, GILLET, Madame CHARPENTIER, Monsieur VERHEULE, Madame DURAND, Monsieur LEBRUN, Mesdames BOISCOMMUN, CHAGOURIN.

**Absentes excusées avec pouvoir** :

Madame SELZER donne pouvoir à Monsieur VERHEULE.

Madame THOLLIER donne pouvoir à Madame BOISCOMMUN.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 09

**Date de la convocation** : 22 juin 2022

**Date d'affichage** : 22 juin 2022

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 1er juillet 2022

et publication ou notification du 1er juillet 2022

**A été nommé secrétaire** : Monsieur GILLET.

**Le compte-rendu de la séance du 02 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.**

**I. Délibération : Travaux réfection route de Vimory - Référence n°D2022-18.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux travaux de voirie de la route de Vimory, par la mise en oeuvre d'un enduit bicouche à l'émulsion porphyre bleu.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'Appel à projets d'intérêt communal 2022.

Il convient de choisir une entreprise pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de l'entreprise Vauvelle Travaux Publics, pour un montant de 10.922,50 euros HT soit 13.107,00 euros TTC.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2022, en section d'investissement, article 2151.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à intervenir.

**II. Délibération : Travaux réfection route de Jaugène - Référence n°D2022-19.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux travaux de voirie de la route de Jaugène, par la mise en oeuvre d'un enduit bicouche à l'émulsion porphyre bleu.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'Appel à projets d'intérêt communal 2022.

Il convient de choisir une entreprise pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de l'entreprise Vauvelle Travaux Publics, pour un montant de 25.052,00 euros HT soit 30.062,40 euros TTC.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2022, en section d'investissement, article 2151.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à intervenir.

### **III. Délibération : Mise à jour du tableau des emplois - Référence n°D2022-20.**

#### **- Création de poste au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 09 mars 2021 validant la mise en place des Lignes Directrices de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juillet 2022.

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **- Modification du tableau des emplois.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 décembre 2021,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

- la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er juillet 2022.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

#### **IV. Affaires diverses.**

##### **IV.1 Lotissement communal "La Croix-Blanche".**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va recevoir en mairie, le jeudi 07 juillet 2022, Monsieur SALERNO, gérant de la société GS Conseils (maîtrise d'oeuvre), afin d'échanger sur les modalités relatives à la création du lotissement.

Séance levée à 21 heures 15.